

60 - COMPTABILITÉ



Olympiades
québécoises
des métiers et des
technologies

DIRECTIVES AUX CANDIDATES 2025

« À emporter lors des compétitions »

Directives pour la veille des compétitions

1. Les candidates doivent obligatoirement assister à la séance d'information tenue après la cérémonie d'ouverture.
2. Le choix des postes de travail se fera par un tirage au sort après la séance d'information.

Directives pour les 2 jours de compétition

1. L'épreuve est divisée en 4 parties; la durée totale est de 12 heures.
2. Les candidates doivent se présenter sur les lieux de la compétition quinze minutes avant le début de la journée.
3. Les cellulaires et les autres appareils électroniques personnels (iPod, etc.) sont interdits dans la salle de compétition.
4. Le vouvoiement est de mise dans toutes vos communications.
5. Toute forme de communication avec qui que ce soit est interdite (regard, geste, signes, paroles, cellulaire, etc.) sur les lieux de la compétition.
6. Pour obtenir des directives ou des renseignements, les candidates doivent s'adresser à l'experte de la compétition ou à une autre personne mandatée par celle-ci.
7. Les candidates doivent présenter une image professionnelle (tenue de bureau).
8. Les épreuves terminées doivent être remises dans les enveloppes prévues à cette fin et déposées dans la corbeille à courrier.
9. Le dîner sera fourni aux candidates et elles pourront manger avec leurs enseignants.
10. Pour tout déplacement lors de l'épreuve, chaque candidate devra être accompagnée par une personne assignée.

Directives après chacune des journées de compétition

1. Chaque candidate est tenue d'assister avec son enseignante à la séance de rétroaction d'une durée de 30 minutes après chacune des journées de compétition.

Bonne compétition!

Le féminin est employé afin d'alléger le texte.

Préparé par : France Turgeon, experte